

AVIS PUBLIC

2016-09-220

Adoption du règlement numéro 198-2012-01

Règlement numéro 198-2012-01 modifiant le Règlement numéro 198-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye
et secondé par Monsieur le Conseiller Claude Lessard
et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 198-2012 soit modifié en ajoutant cet article

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la Municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Copie certifiée le 09-09-2016

Francine Poulin
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 09 septembre 2016-09-09

Francine Poulin
Directrice générale